



SIVOM de BOUSSIÈRES
Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 24-07-2020

L'an deux mille vingt, le vendredi vingt-quatre juillet, le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIÈRES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Hugues TRUDET

Étaient présents : GEGOUT Mathieu, FAIVRE Christophe, MARLE Véronique, PAUL Florence, JARAMAGO Eloy, GASMI Souleymane, COTE Chantal, DORNIER René, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, DUSSAUCY Nadine, PERSELLO Jacques, MAY Jean-Michel, NIESS Jean-François, RATIE Sébastien, POITREY Georges.

Étaient excusés : JACQUIN Denis, MULHAUSER Christophe

Assistaient à la réunion : COURNARIE Emmanuelle (suppléante de Madame DUSSAUCY Nadine)

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité. M. DORNIER René ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le président a déclaré la séance ouverte à 18h00.

Le président accueille les délégués des communes et remercie la commune de Boussières pour l'accueil de la réunion dans ses locaux. Il déclare que le budget proposé au vote ce soir a été préparé en collaboration avec l'ancien président M. FELICE, le directeur et lui-même et est proposé directement au vote mais que dès l'exercice prochain, un débat d'orientation budgétaire sera organisé. Il précise également qu'il se déplacera dans chaque commune pour rencontrer les conseils municipaux, accompagné du vice-président Eloy JARAMAGO à qui il va être confié les délégations nécessaires pour animer les réseaux entre les communes et le syndicat. Il annonce enfin qu'une mise à jour des statuts du SIVOM sera proposée prochainement.

1) Présentation du compte de gestion 2019 établi par le percepteur

Le président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	76 152.83 €	- 16 214.56 €

Excédent global de clôture : 59 938.27 €

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2019 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

2) Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2019 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 76 152.83 € et un déficit d'investissement de 16 214.56 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (déficit)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
76 152.83 €	16 214.56 €	2 929.20 €	19 143.76 €	57 009.07 €

Le président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 19 143.76 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2019, soit 57 009.07 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2020, au compte 002.

Le comité syndical après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la proposition du président.

3) Vote du budget primitif de l'exercice 2020

Le président donne lecture du projet de budget primitif 2020 (détails en annexe 1).

FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement	706 571.75 €	579 737.57 €	692 857.62 €
Charges à caractère général	86 393.13 €	69 865.90 €	87 322.00 €
Charges de personnel	519 050.00 €	462 734.99 €	522 080.00 €
Charges d'élus et gestion courante	17 772.50 €	17 276.55 €	18 400.00 €
Charges financières (intérêts)	9 827.24 €	9 756.25 €	8 596.40 €
Charges exceptionnelles	7 000.00 €	4 842.88 €	7 700.00 €
Opérations d'ordre entre sections	16 000.00 €	15 261.00 €	19 511.00 €
Virement à la section d'investissement	46 201.38 €	0.00 €	30 248.22 €
Recettes de fonctionnement	706 571.75 €	655 890.40 €	746 566.25 €
Participation des communes	460 242.27 €	463 942.78 €	463 097.98 €
Prestations de services	168 435.00 €	110 202.01 €	225 939.70 €
Atténuation de charges	0.00 €	3 059.58 €	0.00 €
Produits exceptionnels	0.00 €	791.55 €	0.00 €
Excédent antérieur reporté	77 894.48 €	77 894.48 €	57 009.07 €

INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses d'investissement	139 090.35 €	109 585.37 €	329 196.98 €
Remboursement d'emprunt (capital)	22 201.38 €	22 201.38 €	22 932.22 €
Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	1 972.48 €	0.00 €
Immobilisations corporelles	32 800.00 €	12 322.54 €	88 041.20 €
Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses imprévues	5 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	73 088.97 €	73 088.97 €	16 214.56 €
Recettes d'investissement	139 090.35 €	93 370.81 €	329 196.98 €
FCTVA	1 600.00 €	2 110.14 €	8 294.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	73 088.97 €	73 088.97 €	19 143.76 €
Subventions d'équipement	2 200.00 €	2 910.70 €	0.00 €
Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Emprunts	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €
Amortissements	16 000.00 €	15 261.00 €	19 511.00 €
Virement de la section de fonctionnement	46 201.38 €	0.00 €	30 248.22 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2020.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	692 857.62 €	689 557.18 €
	Report exercice 2019	0.00 €	57 009.07 €
	Total	692 857.62 €	746 566.25 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	310 053.22 €	329 196.98 €
	Report exercice 2019	16 214.56 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2019	2 929.20 €	0.00 €
	Total	329 196.98 €	329 196.98 €
TOTAL		1 022 054.60 €	1 075 763.23 €

Le comité syndical après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget 2020 proposé par le président.

Le président annonce qu'une matinée portes ouvertes sera organisée pour les élus des communes membres le samedi 3 octobre 2020. Une invitation sera envoyée pour confirmer cette date.

4) Participation des communes en 2020

Le président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 22-12-2017, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des frais annuels par commune en 2020 est la suivante :

Budget 2020	Répartition des coûts par compétence et par commune										Prestation Services			
	A.-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges		GBM	SIVOS	Torpes	SYBERT
Entretien général	1 387 €	1 734 €	9 018 €	5 203 €	4 855 €	693 €	1 387 €	5 203 €	4 855 €					
Déneigement			140 €	78 €	97 €		37 €		42 €					76 €
Secrétariat				951 €			798 €		1 103 €					988 €
Agents de service - ATSEM				237 €			237 €		237 €					
Seu - Frais Gestion	1 387 €	1 734 €	9 450 €	6 469 €	4 952 €	1 765 €	2 769 €	5 203 €	6 156 €					
Entretien général	13 099 €	16 374 €	85 137 €	49 118 €	45 844 €	6 549 €	13 099 €	49 119 €	45 844 €					2 000 €
Exploitation ouvrages AEP - ASS.											107 019 €			
Relais Assistantes Mat.			907 €	508 €	630 €		274 €		493 €					
Déneigement			719 €	499 €	1 162 €		183 €		191 €					496 €
Secrétariat				16 289 €			13 683 €		19 161 €					
Agents de service - ATSEM				3 322 €			11 479 €		10 662 €					2 507 €
Total Compétences	13 099 €	16 374 €	86 763 €	69 736 €	47 434 €	51 091 €	43 387 €	49 119 €	61 506 €	107 019 €	55 092 €	2 890 €	2 000 €	7 000 €
Rappel 2019	14 664 €	18 071 €	96 151 €	77 870 €	52 660 €	22 393 €	47 170 €	54 211 €	73 065 €	106 260 €				5 080 €
Rappel 2018	14 605 €	17 831 €	100 298 €	78 012 €	54 782 €	21 725 €	44 408 €	54 127 €	75 626 €					
Rappel 2017	14 731 €	18 617 €	116 796 €	83 214 €	55 399 €	21 280 €	49 254 €	1 263 €	83 710 €					
Rappel 2016	14 672 €	18 512 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €					
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €					
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €					
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €					
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	105 923 €	55 655 €	45 603 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €					
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €					

Le président constate qu'entre la prestation de services « eau et assainissement » effectuée pour le compte de GBM et l'entretien des voiries redonné par GBM aux communes qui le redonnent à leur tour au SIVOM, Grand Besançon Métropole finance environ 40% du fonctionnement du SIVOM. Il s'agit d'un partenaire important.

Les titres émis pour les frais de gestion 2020 seront les suivants :

Gestion des services	2020	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	1 387 €	327.19 €	327.19 €	366.31 €	366.31 €
Abbans-Dessus	1 734 €	409.05 €	409.05 €	457.95 €	457.95 €
Boussières	9 158 €	2 212.43 €	2 212.43 €	2 366.57 €	2 366.57 €
Busy	6 469 €	1 632.35 €	1 632.35 €	1 602.15 €	1 602.15 €
Larnod	4 952 €	1 174.09 €	1 174.09 €	1 301.91 €	1 301.91 €
Rancenay	1 765 €	442.44 €	442.44 €	440.06 €	440.06 €
Thoraise	2 769 €	785.55 €	785.55 €	598.95 €	598.95 €
Torpes	5 203 €	1 098.67 €	1 098.67 €	1 502.83 €	1 502.83 €
Vorges	6 156 €	1 558.91 €	1 558.91 €	1 519.09 €	1 519.09 €
Total	39 593 €	9 640.68 €	9 640.68 €	10 155.82 €	10 155.82 €

Les titres émis pour les compétences 2020 seront les suivants :

Compétences	2020	T1	T2	T3	T4
Abbas-Dessous	13 099 €	3 348,61 €	3 348,61 €	3 200,89 €	3 200,89 €
Abbas-Dessus	16 374 €	4 153,55 €	4 153,55 €	4 033,45 €	4 033,45 €
Boussières	86 763 €	21 928,04 €	21 928,04 €	21 453,46 €	21 453,46 €
Busy	69 736 €	17 946,94 €	17 946,94 €	16 921,06 €	16 921,06 €
Larnod	47 636 €	11 845,32 €	11 845,32 €	11 972,68 €	11 972,68 €
Rancenay	31 894 €	5 218,93 €	5 218,93 €	10 728,07 €	10 728,07 €
Thoraïse	43 387 €	11 515,73 €	11 515,73 €	10 177,77 €	10 177,77 €
Torpes	49 119 €	12 650,89 €	12 650,89 €	11 908,61 €	11 908,61 €
Vorges	65 506 €	16 744,79 €	16 744,79 €	16 008,21 €	16 008,21 €
GBM	107 019 €		53 509,50 €		53 509,50 €
SIVOS BUSY-VORGES	56 908 €	13 883,02 €	13 883,02 €	13 883,02 €	13 883,02 €
Total	587 441 €	119 235,82 €	172 745,32 €	120 287,22 €	173 796,72 €

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à émettre les titres de recettes correspondant.

Le président précise que la participation des communes est stable par rapport à l'exercice précédent, à l'exception de la commune de Rancenay, suite au transfert de personnel qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

Madame DUSSAUCY, maire de la commune de Rancenay, souhaiterait bénéficier d'un système plus souple au niveau de l'attribution des heures de travail par commune et pouvoir en demander plus ou moins en fonction des besoins. Le directeur lui répond que les statuts précisent que les communes s'engagent à financer un certain nombre d'heures au moment des transferts de compétences et qu'il est compliqué de faire varier le volume globale d'heures de travail annuel, surtout à la baisse car cela revient à licencier des agents. Le directeur propose de rencontrer madame la maire pour étudier la problématique sur Rancenay et essayer de répondre à ses attentes.

5) Indemnités du président et du vice-président

Le président rappelle que le budget du SIVOM est de plus d'un million d'euros cette année et que les élus du syndicat ont la responsabilité de ce budget mais aussi des 19 agents dont certains ont un métier à risques. Il juge important de ne pas dévaloriser cette responsabilité d'élus, ce pourquoi il propose de fixer les indemnités au taux maximum de ce qui est prévu dans le code général des collectivités territoriales, ce qui donne une indemnité brute mensuelle de 658.48 € pour le président et 263.31 € pour le vice-président.

Monsieur DORNIER, adjoint à la commune de Busy, estime qu'il serait préférable qu'une partie de ces indemnités soit répartie entre les agents du SIVOM.

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour un syndicat de communes regroupant de 3500 à 9999 habitants, l'article L 5211-12-1 du code général des collectivités fixe :

- l'indemnité maximale de président à 16.93 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- l'indemnité maximale de vice-président à 6.77 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Après en avoir délibéré décide par 14 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre :

- Des indemnités suivantes à compter du 19 juin 2020:

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut en € (à partir du 19-06-2020)
président	16.93 %	658.48 €
vice-président	6.77 %	263.31 €

- De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de chaque exercice.

6) Conventions de prestation de services de Torpes et du SIVOS

Le président explique qu'il convient de renouveler la convention de prestation de services entre le SIVOM et le SIVOS de Busy-Vorges (syndicat scolaire). Cette convention prévoit les missions suivantes :

- Secrétariat et comptabilité du syndicat. La durée annuelle de la prestation est de 104 heures.
- Aide pédagogique auprès des élèves et aide technique (propreté des locaux). La durée annuelle de la prestation est de 3 205 heures.

Le taux horaire est fixé chaque année au moment du vote du budget. La durée de la convention est de 3 ans.

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à signer la convention.

Le président explique qu'une convention existe entre le SIVOM et la commune de Torpes pour la mise à disposition par le SIVOM d'un agent chargé de la gestion de l'urbanisme. Cette convention prévoit un volume annuel de 188 heures et est reconduite tacitement chaque année. La commune de Torpes souhaite réduire ce volume d'heures à 141 heures à partir de 2020.

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le président à signer l'avenant à la convention.

7) Recrutement d'un apprenti (aménagement paysager)

Le président rappelle que mademoiselle Fanny PAINBLANC a suivi une formation en alternance au SIVOM de septembre 2018 à juin 2020. Bien intégrée dans l'équipe et ayant apportée toute satisfaction durant ces deux années de formation, elle souhaite poursuivre au SIVOM sa formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage de deux ans en aménagement paysager.

Le président propose de recruter mademoiselle Fanny PAINBLANC dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à partir de septembre 2020.

Le comité syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du président.

8) Projet de l'extension du bâtiment

Le président dresse le bilan de l'avancée du projet d'extension du bâtiment existant (voir plan en annexe 2). Il s'agit d'augmenter de 150 m² la surface utile de la partie garage. Le SIVOM a acquis en début d'année le terrain nécessaire vendu par la commune de Boussières. Le cabinet d'architectes MGA assure la maîtrise d'œuvre et a proposé un Avant-Projet Définitif. Le permis de construire a été déposé le 12 mai 2020. Le montant des travaux est estimé à 140 000 € HT.

Il était initialement prévu de lancer l'appel d'offres en septembre 2020. Cependant, le président propose de reporter de quelques semaines ce projet pour déposer les demandes de subventions possibles (DETR, P@C25 et GBM). Le président annonce qu'il rencontrera la présidente de GBM pour lui présenter le SIVOM et obtenir un soutien financier. Le comité syndical valide ce report.

9) Questions diverses

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Délégation de signature au président par le comité syndical pour les achats ne dépassant pas 5000 € HT.

M. Mathieu GEGOUT rappelle au président qu'il n'est pas légal de prendre une délibération dont l'objet n'est pas inscrit à l'ordre du jour joint à la convocation.

Le président explique qu'il ne lui est pas possible d'effectuer le moindre achat sans cette délibération et qu'il préfère la rajouter à l'ordre du jour que de réunir à nouveau le comité syndical juste pour prendre cette délibération.

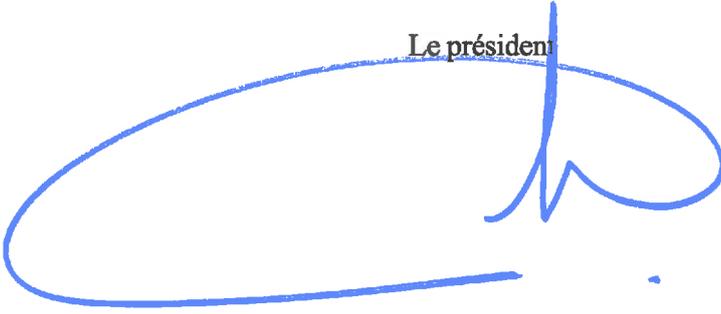
Le comité syndical à l'unanimité autorise le président à ajouter le point cité ci-dessus à l'ordre du jour.

Le président explique que le comité syndical peut déléguer au président pour la durée de son mandat la possibilité de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 4 et article L.5211-9 du CGCT). Il convient de fixer un montant maximum pour les achats autorisés par le comité syndical sans délibération, dans la limite des crédits disponibles. Le président propose 5 000 € HT.

Le comité syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du président.

Le président lève la séance à 20h00.

Le président



Hugues TRUDET

Annexe 1 (fonctionnement)

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses de fonctionnement SIVOM	706 571.75 €	579 737.57 €	692 857.62 €
Charges à caractère général	86 393.13 €	69 865.90 €	87 322.00 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>Eau</i>	150.00 €	231.03 €	260.00 €
<i>Electricité</i>	2 400.00 €	2 261.35 €	2 400.00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	700.00 €	744.42 €	1 000.00 €
<i>Remboursement autres organismes</i>	0.00 €	1 561.64 €	500.00 €
<i>Carburant</i>	16 100.00 €	14 234.48 €	16 100.00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	9 400.00 €	9 067.53 €	10 400.00 €
<i>Petit équipement</i>	3 400.00 €	3 600.35 €	4 400.00 €
<i>Fournitures de voirie</i>	1 000.00 €	843.27 €	1 000.00 €
<i>Vêtements de travail</i>	5 000.00 €	4 454.18 €	5 000.00 €
<i>Autres fournitures</i>	700.00 €	0.00 €	700.00 €
<i>location matériel</i>	300.00 €	262.68 €	300.00 €
<i>Fournitures administratives</i>	500.00 €	182.13 €	500.00 €
<i>photocopieur + GED</i>	3 900.00 €	3 392.40 €	3 900.00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	400.00 €	0.00 €	400.00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	10 500.00 €	10 496.28 €	10 500.00 €
<i>entretien autres matériels</i>	3 700.00 €	2 031.95 €	3 700.00 €
<i>Indemnité percepteur</i>	400.00 €	444.96 €	400.00 €
<i>maintenance</i>	900.00 €	3 445.34 €	1 300.00 €
<i>assurances</i>	6 200.00 €	5 905.48 €	6 300.00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	1 200.00 €	562.13 €	1 200.00 €
<i>frais de déplacement</i>	500.00 €	0.00 €	500.00 €
<i>Divers</i>	300.00 €	135.30 €	300.00 €
<i>Annonces et insertions</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<i>frais de mission</i>	1 000.00 €	399.22 €	1 100.00 €
<i>frais d'affranchissement</i>	350.00 €	52.80 €	250.00 €
<i>frais de communication</i>	1 400.00 €	930.63 €	1 200.00 €
<i>autres services extérieurs</i>	100.00 €	0.00 €	100.00 €
<i>formations</i>	5 450.00 €	0.00 €	7 500.00 €
<i>Do. Générale et technique</i>	0.00 €	299.00 €	300.00 €
<i>Entretien éclairage public</i>	7 443.13 €	4 327.35 €	0.00 €
<i>Relais Parents / Assistantes Maternelles</i>	3 000.00 €	0.00 €	5 812.00 €
<i>Stagiaires</i>	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Annexe 1 (fonctionnement suite)

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Charges de personnel	519 050.00 €	462 734.99 €	522 080.00 €
<i>salaire brut titulaires</i>	<i>320 000.00 €</i>	<i>276 708.93 €</i>	<i>312 000.00 €</i>
<i>salaire brut non titulaires</i>	<i>33 000.00 €</i>	<i>33 196.72 €</i>	<i>43 100.00 €</i>
<i>salaire brut apprenti</i>	<i>3 000.00 €</i>	<i>2 421.85 €</i>	<i>3 000.00 €</i>
<i>charges patronales</i>	<i>163 050.00 €</i>	<i>150 407.49 €</i>	<i>163 980.00 €</i>
Elus et divers	17 772.50 €	17 276.55 €	18 400.00 €
Charges financières (intérêts)	6 027.24 €	6 027.24 €	5 296.40 €
Charges exceptionnelles	7 000.00 €	4 842.88 €	1 200.00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	4 327.50 €	0.00 €	5 500.00 €
Déficit antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Amortissements	16 000.00 €	15 261.00 €	19 511.00 €
ICNE	3 800.00 €	3 729.01 €	3 300.00 €
Virement à la section d'investissement	46 201.38 €	0.00 €	30 248.22 €
	BP 2018	CA 2018	BP 2019
Recettes de fonctionnement	706 571.75 €	655 890.40 €	746 566.25 €
<i>Participation des communes</i>	<i>464 468.27 €</i>	<i>469 561.00 €</i>	<i>463 097.98 €</i>
<i>Prestations de services</i>	<i>168 435.00 €</i>	<i>110 202.01 €</i>	<i>225 939.70 €</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>4 000.00 €</i>	<i>5 667.65 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Immobilisations travaux en régie</i>		<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Remboursement assurances</i>	<i>0.00 €</i>	<i>746.99 €</i>	<i>519.50 €</i>
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	<i>0.00 €</i>	<i>43.39 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.88 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Remboursement communes CAE</i>	<i>-8 226.00 €</i>	<i>-8 226.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>77 894.48 €</i>	<i>77 894.48 €</i>	<i>57 009.07 €</i>

Annexe 1 (investissement)

	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Dépenses d'investissement	139 090.35 €	109 585.37 €	329 196.98 €
Remboursement d'emprunt (capital)	22 201.38 €	22 201.38 €	22 932.22 €
Immobilisations incorporelles	6 000.00 €	1 972.48 €	0.00 €
Immobilisations corporelles	32 800.00 €	12 322.54 €	85 121.00 €
<i>Terrains nus</i>	<i>6 000.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>6 000.00 €</i>
<i>Matériels et outillage</i>	<i>26 800.00 €</i>	<i>12 322.54 €</i>	<i>27 121.00 €</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>52 000.00 €</i>
Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	200 000.00 €
Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses imprévues d'investissement	5 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
Opération d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	2 929.20 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	73 088.97 €	73 088.97 €	16 214.56 €
	BP 2019	CA 2019	BP 2020
Recettes d'investissement	139 090.35 €	93 370.81 €	329 196.98 €
DGE	0.00 €	0.00 €	0.00 €
FCTVA	1 600.00 €	2 110.14 €	8 294.00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	73 088.97 €	73 088.97 €	19 143.76 €
Emprunt	0.00 €	0.00 €	240 000.00 €
Subventions d'équipement	2 200.00 €	2 910.70 €	0.00 €
Produit des cessions	0.00 €	0.00 €	12 000.00 €
Opération d'ordre entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Amortissements	16 000.00 €	15 261.00 €	19 511.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	46 201.38 €	0.00 €	30 248.22 €

Annexe 1 (répartition par commune)

Budget 2020	Répartition des coûts par compétence et par commune										Prestation Services			
	A.-Dessous	A.-Dessus	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraize	Torpes	Vorges	GBM	SIVOS	Torpes	SYBERT	
Entretien général	1 387 €	1 734 €	9 018 €	5 203 €	4 855 €	693 €	1 387 €	5 203 €	4 855 €					
Déneigement			140 €	78 €	97 €	37 €	42 €		76 €					
Secrétariat				951 €		798 €	1 103 €	0 €	988 €					
Agents de service - ATSEM				237 €		237 €	237 €		237 €					
Sous-Total Gestion	1 387 €	1 734 €	9 158 €	6 469 €	4 952 €	1 763 €	2 769 €	5 203 €	6 156 €					
Entretien général	13 099 €	16 374 €	85 137 €	49 118 €	45 844 €	6 549 €	13 099 €	49 119 €	45 844 €				2 000 €	
Exploitation ouvrages AEP - ASS.										107 019 €				
Relais Assistantes Mat.			907 €	508 €	630 €		274 €		493 €					
Déneigement			719 €	499 €	1 162 €	183 €	191 €		496 €					
Secrétariat				16 289 €		13 683 €	19 161 €		16 166 €					
Agents de service - ATSEM				3 322 €		11 479 €	10 662 €		2 507 €					
Sous-Total Compétences	13 099 €	16 374 €	85 763 €	69 736 €	47 636 €	31 894 €	43 387 €	49 119 €	65 506 €	107 019 €	2 890 €	2 890 €	2 000 €	
TOTAL PAR COMMUNE/EPCI	14 486 €	18 108 €	95 920 €	76 204 €	52 588 €	33 658 €	46 155 €	54 322 €	71 661 €	107 019 €	56 908 €	2 890 €	2 000 €	
Rappel 2019	14 664 €	18 071 €	96 151 €	77 870 €	52 660 €	22 393 €	47 170 €	54 211 €	73 065 €	106 260 €	55 092 €	5 080 €		
Rappel 2018	14 605 €	17 831 €	100 298 €	78 012 €	54 782 €	21 725 €	44 408 €	54 127 €	75 626 €					
Rappel 2017	14 731 €	18 617 €	116 796 €	83 214 €	55 399 €	21 280 €	49 254 €	1 263 €	83 710 €					
Rappel 2016	14 672 €	18 512 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €					
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €					
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €					
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €					
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €					
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €					

